

## APPROBATION DE TARIFS 2018 POUR L'UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU DU FOND DU BASSIN DU PORT DE SAINT GUENOLE-PENMARC'H

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 13 avril 2018 à 11h30, à la Maison du Département, 32 boulevard Duplex, Quimper.

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 17 titulaires, 1 suppléant**  
**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents participant au vote : 9
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5
- Nombre de délégué titulaire excusé : 1  
représentant 19 voix

### EXPOSE DES MOTIFS

La convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille conclu avec la CCI- Métropolitaine Bretagne Ouest a modifié le périmètre concédé sur le port de Saint Guénolé-Penmarc'h depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La cale de mise à l'eau du fond du bassin, qui se situait auparavant dans le périmètre concédé et dont l'exploitation faisait l'objet d'une convention entre la CCI et la commune de Penmarc'h, est maintenant gérée en régie par le syndicat mixte.

Il y a donc lieu de fixer les tarifs pour l'utilisation de mise à l'eau des navires par les usagers hors professionnels de cette cale. Pour l'année 2018, il est proposé d'adopter des tarifs identiques à ceux pratiqués par la commune de Penmarc'h en 2017, à savoir :

- Redevance annuelle : 68 €
- Redevance mensuelle : 20 €
- Redevance journalière : 5 €
- Redevance estivale (du 15/06 au 16/09) : 40 €

Ces tarifs comprennent également le stationnement des véhicules et de leurs remorques sur le parking situé à l'extrémité du terre-plein de Krugen.

### En conséquence,

Considérant qu'il revient au comité syndical de fixer les tarifs 2018 pour l'utilisation de la cale de mise à l'eau du fond du bassin du port de Saint Guénolé-Penmarc'h

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

**DECIDE**

- d'approuver les tarifs 2018 tels que mentionnés ci-dessus pour l'utilisation de la cale de mise à l'eau du fond du bassin pour les usagers hors professionnels incluant le stationnement des véhicules sur le parking situé à l'extrémité du terre-plein de Krugen.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**

Acte rendu exécutoire le ...	<b>20 AVR. 2018</b>
Après envoi en préfecture le ...	<b>20 AVR. 2018</b>
Et publication ou notification le ...	<b>20 AVR. 2018</b>

